

École maternelle la Ferme de Monsieur
Compte rendu du conseil école du 6 novembre 2016

À 18 h 00 au sein de l'école sont présents :

Education nationale :

Madame Céline Cartier, classe 1, Madame Stéphanie Darchis, classe 2, Madame Liliane Léon, classe 3, Madame Virginie Morel, classe 4, Madame Nathalie Clerc, classe 5 et direction de l'école, Madame Sabine Coste classe 6 et décharge de la classe 5.

Représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école :

Mme Binard, Mme Beaumer, Mme Giraut, M Larger

Représentants de la mairie :

Madame Lévêque, adjointe au maire, Mme Cordoeiro, Responsable du service enfance.

Absences excusées :

Mme Cherel, IEN de la 17^e circonscription.

Données école de 2016 :

Rentrée scolaire :

Une rentrée scolaire calme, le 1^{er} septembre l'école a accueilli 174 élèves aujourd'hui répartis sur 6 classes soit une moyenne de 29 élèves par classe.

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Totaux
PS			12	13	30		55
MS	16	17	17	16			66
GS	13	11				29	53
Totaux	29	28	29	29	30	29	174

Enseignants :

L'école accueille cette année quatre nouvelles enseignantes : Mmes Virginie Morel, Liliane Léon, Sabine Coste qui rejoignent l'équipe enseignante de façon définitive et Mme Vanessa Djaka qui est affectée cette année parmi nous. Madame Sabine Coste titulaire de la classe 6 assure également les temps de classe de Mme Clerc lors de ses décharges administratives.

ATSEM :

L'équipe des ATSEMS est identique. Elle se compose de Madame Pallares, classe 3, classe de ps le matin et 6 l'après-midi, Madame Renaud classe 1 et 2 classe de ms gs, Madame Villar, classe 5 classe de ps et Mme Champion, classe 4 le matin et 3 et 4 l'après-midi.

Mme Clerc rappelle combien les ATSEMS ont un rôle important auprès des élèves en participant à l'éducation : le vivre ensemble, l'apprentissage de l'autonomie.

Cette année, le grand nombre d'élèves en difficulté tant comportementale que scolaire fréquentant l'école ainsi que les arrivées de nouveaux élèves observées en cours d'année, ont conduit l'équipe enseignante à adopter une structure pédagogique privilégiant des niveaux doubles afin de mieux répartir les enfants et de mieux traiter leurs difficultés. Pour optimiser cette organisation, nous avons alors, en fin d'année scolaire, sollicité la municipalité pour l'obtention d'un poste d'atsem supplémentaire uniquement pour l'année 2016-2017 (à temps plein ou au moins à temps partiel). Les petits étant répartis sur 3 classes, 3 agents sur 4 sont mobilisés sur ces classes le matin entraînant un manque de renfort pour les grandes sections et notamment pour la classe 6 qui se voit entièrement dépourvue d'atsem le matin. Mme Clerc regrette, après avoir eu une réponse verbale pleine d'espoir de la part de Monsieur le Maire, que cette demande n'a pas pu être satisfaite. Elle confirme, après quelques semaines d'école, que la répartition des élèves telle qu'elle a été opérée,

porte ses fruits : il est noté un meilleur climat dans les classes. Toutefois, elle réaffirme qu'une personne supplémentaire pour relayer la parole de l'enseignante, encourager et cadrer les enfants, serait bien nécessaire auprès des élèves les plus résistants. Mme Lévêque entend cette demande mais répond que la municipalité a déjà par le passé accordé une souplesse en volume horaire d'heures d'atsem en maintenant le 4^{ème} poste bien qu'il y ait eu une diminution du nombre de classes de 7 à 6. Mmes Darchis et Clerc précisent que lors du passage de 7 à 6 classes l'école a perdu un demi-poste passant alors de 4 ½ à 4. Mme Coste précise également que d'autres communes proches ont fait le choix de mettre à disposition des écoles autant d'atsem que de classes.

AVS :

Cette année, quatre élèves ont besoin d'un accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire. Seulement deux sont accompagnés en classe à temps partiel par Madame Isabelle Martin. On remarquera malheureusement qu'ils n'ont pas l'intégralité des heures allouées puisque le contrat de Mme Martin est de 20 heures semaine et que chaque enfant devrait bénéficier de 12 h (soit 24 heures). Les deux autres enfants sont accueillis à l'école mais malheureusement à cette date personne n'a été affecté pour les accompagner bien que les familles aient reçu la notification de l'attribution d'une AVS depuis plusieurs semaines. La FCPE propose de rédiger un courrier à l'attention de l'Inspection académique pour évoquer le problème.

Médecine scolaire :

Après une période sans médecin scolaire sur notre secteur, nous sommes ravies accueillir le docteur Fabre. Mme Clerc rappelle qu'il est de la compétence du médecin de valider les PAI (projet d'accueil individualisé) et d'autoriser l'école à détenir les médicaments nécessaires aux traitements des maladies longues dont certains enfants peuvent souffrir. Les Pai sont très nombreux cette année puisqu'on en compte pas moins de 6. Il est rappelé qu'elle coordonne également le dépistage médical en GS (test de vue, d'audition, de langage) effectué par l'infirmière scolaire.

Cette année encore, une visite médicale de dépistage est organisée en direction des moyennes sections par les personnels de la PMI. Les visites sont en cours.

RASED :

Madame Laure Gerez, psychologue scolaire, est toujours en charge de notre secteur. Les familles peuvent trouver aides et conseils en la contactant directement au numéro de téléphone affiché dans le hall d'entrée. Souvent un répondeur accueille les familles. Il convient alors, bien sûr, de ne pas omettre de laisser son nom, le nom de l'enfant, son numéro de téléphone, le nom de l'école et la classe fréquentée.

Vie scolaire et festivités :

Fête d'école et carnet de suivi :

Les points 2 et 4 de l'ordre du jour de ce conseil d'école ont été regroupés. Mme Clerc explique pourquoi. Lors de la préparation de ce conseil, les représentants de parents d'élèves ont largement sollicité les familles pour recueillir leurs questions. Bien que seulement quelques questionnaires (3 ou 4) sur l'ensemble des familles accueillies à l'école, ont été retournés aux représentants FCPE (ce qui pose la question de la représentation) il est noté la question de la fête de fin d'année scolaire et celle des sorties.

Concernant la fête de fin d'année, c'est une question qui revient de façon régulière. Il semble donc important d'apporter des éléments de réponse à cette demande.

Mme Clerc rappelle que dans cette école, comme ailleurs sans doute, pendant de nombreuses années se sont tenues des fêtes d'école. Au cours de ces dernières années, un certain nombre de changements imposés par l'institution ont contraint l'école à suspendre la tenue de cette manifestation afin de centrer ses efforts sur les adaptations demandées (passage à la semaine en 4

jours puis à nouveau en 5 jours avec le mercredi, mise en place des APC, des NAP obligeant les enseignantes à organiser leur travail, leur classe à ces nouvelles contraintes).

Aujourd'hui, la mise en place d'un plan vigipirate rigoureux ne permet pas la tenue d'une telle manifestation.

Toutefois, Mme Clerc invite à échanger sur cette demande et à faire le point. Du point de vue de l'école, cette mise à distance temporelle permet d'évaluer le rapport « contraintes » / bénéfiques d'une telle manifestation sur les missions confiées à l'école : Constat : beaucoup de contraintes (organisation, sécurité...) pour très peu voire pas de gain en terme résultats scolaires.

Mme Girault reprend l'argument déjà évoqué lors de conseils d'école passés : Celui de la création d'un lien famille/école plus large que celui famille /classe lors de ces temps. Elle ajoute également que cette manifestation permet de faire du lien entre familles. Mme Clerc entend mais s'interroge sur la pertinence de cet argument, entre-t-il dans les missions de l'école ?

En revanche, l'ensemble du conseil s'accorde sur l'importance de la construction d'un lien de qualité entre les familles et l'école dans l'intérêt des enfants et de leur réussite scolaire. Mme Clerc rappelle que ce lien doit se tisser autour de la question de l'éducation, des progrès réalisés par l'élève.

Le carnet de suivi sera donc le nouvel outil de liaison mis en place cette année. L'école recevra donc deux fois au cours de l'année, chaque famille dans le cadre d'un rendez-vous individuel pour échanger sur l'élève, l'enfant. La forme de ce carnet pourra être différente d'une classe à l'autre puisque nous sommes dans une phase de recherche. Cet outil pourra être amélioré. Mme Clerc sollicite donc l'aide des représentants de parents d'élèves et leur demande une remontée d'informations : les remarques positives et/ou négatives concernant l'outil et le déroulé des rencontres afin qu'effectivement ces entretiens atteignent leur objectif et se fassent dans un climat de confiance mutuelle.

Projet d'école :

Madame Clerc rappelle les axes du projet d'école en cours.

Axe 1 :

Renforcement des domaines concernant :

- le langage, avec toujours l'enrichissement du lexique ...
- la numération, avec des temps d'apprentissages systématiques institués à l'emploi du temps

Axe 2 :

Familiarisation de l'élève aux outils du numérique (utilisation de tablettes numériques) et renforcement des apprentissages en français et mathématiques.

Axe 3 :

Se construire une culture commune au travers d'un parcours de la petite section à la grande section en littérature de jeunesse, en arts visuels, dans le domaine du spectacle vivant : les histoires dansées « le ballet ».

L'année 2016-2017 sera également une année de réflexion pour la mise en place d'un nouveau projet d'école pour les 3 années futures. Mme Clerc tiendra informé le conseil d'école de l'avancée de cette réflexion lors de la prochaine rencontre.

Prix littéraire :

Un prix littéraire se tiendra en février/mars 2017. Le thème n'est pas encore arrêté. Mme Clerc se propose d'accueillir les suggestions. Cette manifestation sera prolongée par la fête du livre qui cette année encore sera organisée selon les contraintes en vigueur. Elle se terminera enfin par une vente de livres. Il est rappelé que les bénéfices de cette vente seront transformés en avoir chez notre libraire partenaire « Le pain de quatre livres » situé à Yerres.

Expression corporelle :

Le projet pédagogique concernant les interventions en danse a été validé par l'inspection de l'éducation nationale et a été signé par la municipalité. L'ensemble de l'école se réjouit avec les élèves de retrouver Mme Querengässer prochainement.

Sorties scolaires :

Toujours en raison des recommandations données par le plan vigipirate niveau « alerte attentat », il a semblé sage à l'équipe enseignante de reconduire sa position concernant les sorties scolaires. Les familles nous confient ce qu'elles ont de plus cher : leur enfant. L'école se doit d'assurer leur sécurité autant que faire se peut. Dans le contexte trouble que la France traverse, il ne semble pas raisonnable de conduire une classe à tel ou tel endroit. L'école est bien sûr un peu triste de devoir se résigner et de faire preuve de prudence. Les enseignantes entendent bien sûr les familles : celles qui regretteront cet état de fait, mais aussi celles qui se réjouiront de cet excès de prudence. Nous remercions par avance toutes les familles de leur compréhension puisqu'aucune sortie scolaire ne sera organisée cette année. Seules exceptions à cette règle seront les sorties des GS vers l'école élémentaire.

Fêtes de Noël :

Une matinée contes sera proposée aux élèves le mercredi 14 décembre prochain.

Ce spectacle est financé par les budgets mairie.

Un goûter de Noël sera organisé à la veille des vacances, le jeudi de la dernière semaine. Les familles seront sollicitées pour l'apport de douceurs.

Règlement intérieur :

Lecture et modification du règlement intérieur.

Un point est ajouté. Il concerne la fréquentation.

« Conformément au texte réglementaire en vigueur, tout enfant inscrit à l'école se doit de la fréquenter de façon assidue. En cas d'absences injustifiées et répétées, un signalement sera fait à l'Inspection de circonscription ».

Une distribution de cet ajout au règlement voté sera faite prochainement.

Finances :

Budget mairie.

Ces budgets alloués pour l'année seront entièrement engagés. Les commandes sont en cours. Mme Clerc souligne que le tarif des fournitures scolaires augmentent régulièrement alors que le budget alloué de 42 euros par élève reste inchangé depuis déjà plusieurs années.

Coopérative scolaire

Un premier appel de cotisation a eu lieu. Le second aura lieu en février/mars. Le cahier de comptabilité sera proposé à la vérification lors du prochain conseil d'école.

Travaux :

Point sur les travaux :

La sécurité : Un visiophone est en cours d'installation. Il permettra de fermer le portail d'entrée en dehors des horaires d'ouverture des portes. Un autre visiophone au niveau de l'accueil centre de loisirs sera également installé. Des films filtrant les regards de l'extérieur et antidéflagrants seront installés sur les fenêtres des classes prochainement.

Concernant la cour de récréation, des lamelles plastiques seront posées sur la clôture actuelle supprimant tout vis-à-vis.

La plantation d'arbres dans la cour doit se réaliser courant novembre.

Il est relancé la demande d'implantation de jeux dans la cour de récréation.

Sécurité

Premier exercice d'évacuation :

L'exercice incendie s'est tenu le 11 octobre 2016. Cet exercice s'est effectué comme chaque premier exercice de l'année scolaire enseignantes et élèves prévenus. Mme Clerc note que l'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante puisqu'il a été réalisé en 2 minutes et 36 secondes.

PPMS :

Le premier exercice de mise en sûreté des élèves et des personnels en cas de risques majeurs qui devait se tenir avant les vacances de Toussaint a été reporté à une date ultérieure. Les familles seront tenues informées de la date retenue par un courrier de l'Inspection Académique qui doit parvenir dans un premier temps aux écoles afin qu'elles le diffusent à leur tour.

Fin du conseil d'école à 20 h 20. Il est rappelé que le compte rendu de ce conseil d'école sera prochainement disponible à la consultation sur le site de Mandres Les Roses, rubrique des écoles.